

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 16 décembre 2024 à la Maison du peuple de Chauriat sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 104	Pays d'art et d'histoire	Demande de subvention auprès de la DRAC	Approuvé à l'unanimité
--------	--------------------------	---	------------------------

Une demande de subvention a été déposée auprès des services de la DRAC pour un montant de 12 629 € pour mener à bien la programmation et les projets 2024. Cette année, la DRAC a bien explicité que la demande de subvention ne devait se faire que sur le montant des actions mises en place par le service (et donc hors salaires des agents), et ce à hauteur de 50 %.

N° 105	Pays d'art et d'histoire	Demande de subvention auprès du Département au titre du CTDD	Approuvé à l'unanimité
--------	--------------------------	--	------------------------

L'assemblée valide la demande de subvention auprès du Conseil départemental – au titre du Contrat Territorial de Développement Durable – pour l'acquisition de nouveaux outils pédagogiques et éducatifs pour le service du Pays d'art et d'histoire. Ces derniers comprendront des mallettes, notamment une sur la peinture murale, des maquettes, des puzzles... La dépense est estimée à 56 340 € HT et le financement sollicité est de 45 072 €, soit 80 %.

N° 106	Réseau de lecture	Modification de la convention de partenariat pour les après-midi jeux dans les structures d'accueil pour personnes âgées	Approuvé à l'unanimité
--------	-------------------	--	------------------------

Les coordinatrices du réseau de lecture publique, aidées par des bénévoles de bibliothèques, animent des après-midi jeux dans des structures d'accueil de personnes âgées (Marpa à Pérignat/Allier, Ehpad de St-Jean-des-Ollières, Ehpad de Billom) et sont de plus en plus sollicitées.

Pour faire face à la demande et continuer à proposer une prestation de qualité (les 3 premières séances sont gratuites), la convention de partenariat est revue de manière à mieux préparer et organiser la venue des animatrices, notamment par une installation en amont de la salle et la mobilisation des personnes intéressées.

N° 107	Tourisme	Convention d'objectifs et de moyens pour 2025-2027	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	--	------------------------

Une convention d'objectifs et de moyens régit le partenariat entre la Maison du tourisme du Livradois Forez, les 4 EPCI et le PNR par période triennale. La dernière en date arrive à échéance au 31/12/2024.

L'assemblée valide la reconduction de la nouvelle convention pour la période 2025-2027 qui précise les modalités de partenariat et les conditions financières annuelles. Il est notamment prévu :

- la poursuite de deux actions collectives déjà engagées à savoir la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) et le déploiement du plan de promotion de destination Grand air,
- une compensation liée à l'évolution des coûts de fonctionnement de la maison du tourisme,
- la remise à flot de l'ambition marketing et commerciale initiale
- la prise en charge de la hausse prévisionnelle du coût de la vie et de la hausse des salaires.

Le montant de la contribution de Billom Communauté pour 2025 sera de 147 686 €, soit une augmentation de 14,5 % par rapport à 2024.

N° 108	Habitat	Pacte territorial et convention partenariale horizontale	Approuvé à l'unanimité
--------	---------	--	------------------------

Billom Communauté a contractualisé avec l'État depuis novembre 2022 pour la mise en œuvre d'une 2^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et avec le Cd 63 et les 14 intercommunalités pour le guichet unique Rénov'actions63, porte d'entrée de tous les ménages du département qui souhaitent un premier niveau d'information et de conseil sur la rénovation énergétique et l'adaptation.

A partir du 1^{er} janvier 2025, une réforme modifie la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en proposant un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat (SPRH). Cela se concrétise par la signature d'un Pacte territorial unique au niveau territorial. Le Puy-de-Dôme a souhaité que cela se fasse au niveau du département avec les 14 EPCI (RLV et CAM ont souhaité signer leur propre Pacte). La convention sera signée pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions :

- Volet 1 : dynamique territoriale (volet obligatoire)
- Volet 2 : information, conseil, orientation (volet obligatoire)
- ces deux volets reprennent les missions déjà menées par Rénov'actions63
- Volet 3 : accompagnement (volet facultatif)
- ce volet correspond aux missions de l'OPAH (confiée à Soliha pour Billom Communauté).

Billom communauté signera le pacte pour les volets 1 et 2 ainsi que la convention de partenariat horizontal pour l'organisation du SPRH.

N° 109	Administration	Procédure contractuelle : avenant n°1 au CRTE	Approuvé à l'unanimité
--------	----------------	---	------------------------

Un Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a été signé avec l'État en juillet 2021. Aujourd'hui, un bilan des trois années écoulées a été rédigé au regard des données en terme de transition écologique pour évaluer la trajectoire prise par l'EPCI au travers des actions menées et financées par l'État. De plus, un recensement des projets de Billom Communauté et des 25 communes pour la période 2024-2026 a été fait et analysé à travers le prisme des axes de la COP régionale.

L'ensemble du document rédigé fera l'objet d'un avenant qui sera signé avec l'État.

N° 110	Ressources humaines	Contrat de prévoyance et participation employeur	Approuvé à l'unanimité
--------	---------------------	--	------------------------

L'assemblée a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque proévoyance souscrite par le centre de gestion de la fonction publique du Puy-de Dôme et a fixé à 10 €/ mois / agent le montant de la participation employeur.

C'est le groupement Alternative courtage / Territoria Mutuelle qui a été retenu par le Centre de gestion.

N° 111	Ressources humaines	Suppressions de poste / tableau des emplois	Approuvé à l'unanimité
--------	---------------------	---	------------------------

Suite à nominations dans la collectivité d'agents mutés, deux postes vacants sont supprimés : un poste d'animateur, et un poste d'ETAPS. Le tableau des emplois est ainsi modifié.

N° 112	Ressources humaines	Augmentation de poste / tableau des emplois	Approuvé à l'unanimité
--------	---------------------	---	------------------------

Le poste d'attaché territorial, chargé de mission culturel, compte tenu de la charge de travail importante, passe de 28h h/semaine à un temps complet (35/35ème) à partir du 1^{er} janvier 2025. Le tableau des emplois est ainsi modifié.

N° 113	Finances	Attribution de fonds de concours	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	----------------------------------	------------------------

Suite au pacte fiscal et financier, le Conseil communautaire avait validé une enveloppe globale de 600 000 € à destination des communes, pour des projets en lien avec les compétences de Billom Communauté, et ce pour la période 2024-2026. Chaque commune se voit attribuer une enveloppe qu'elle peut solliciter lorsqu'elle le souhaite.

C'est ainsi qu'a été validé le fonds de concours suivant :

- 42 882 € pour des travaux de rénovation de l'école maternelle et primaire de Dallet
- 3 763 € pour l'aménagement d'une salle communale mise à disposition de la société de chasse à Beaugard-l'Évêque.

N° 114	Finances	Attribution de subvention	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	---------------------------	------------------------

Le Conseil communautaire a validé, fin 2023, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aides aux commerces, en partenariat avec la Région. Il s'agit de soutenir les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité, avec un point de vente accessible au public, pour s'installer ou se développer, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-bourgs et bourgs-centres. Après examen de la demande, l'assemblée valide le soutien à :

Mmes Chloé et Sandra FOSTY qui reprennent la boulangerie de St-Jean-des-Ollières pour 1 571 € € (10 % de la dépense) en complément des 3 142 € de la Région (20%), pour financer l'acquisition de matériels professionnels notamment un pétrin, une cellule de refroidissement et un véhicule de tournée.

N° 115	Finances	Octroi d'un prêt à la Maison des Loisirs et de la Culture de Billom	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	---	------------------------

La Maison des Loisirs et de la Culture de Billom (+ de 1 000 adhérents) est une association qui assure de très nombreuses activités de loisirs et de sports pour tout public de la petite enfance, aux seniors, en passant par le sport adapté. Elle compte + de 1 000 adhérents, emploie 18 personnes, 15 prestataires et rayonne sur l'ensemble de Billom Communauté

N° 116	Finances	Décision modificative du budget	Approuvé à l'unanimité
--------	----------	---------------------------------	------------------------

Une décision modificative au budget primitif pour prévoir la somme nécessaire au versement du prêt à la MLC.

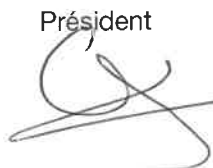
N° 117	Administration	Modification des statuts du Syndicat de Basse Limagne et désignation de délégués suppléants	Approuvé à l'unanimité
--------	----------------	---	------------------------

Le SBL a modifié ses statuts suite à l'intégration de la commune de Maringues comme membre de la compétence « assainissement collectif » et pour prévoir la désignation de délégués suppléants. Patricia BUSSIERE et Suzanne DELARBRE ont ainsi été désignées.

Fait à Billom le 18 décembre 2024

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM